

Convention de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts

Bureau du 7 avril 2020

Le CESER approuve les principes de cette convention, de nature à mobiliser en synergie des outils structurants et des moyens financiers et à développer des actions conjointes utiles aux territoires. Le CESER :

- ***sera attentif aux déclinaisons thématiques ultérieures de la convention, relatives à la transformation de l'agriculture et au soutien à l'économie sociale et solidaire, dans un contexte où nos modèles économiques et sociétaux seront amenés à être réinterrogés ;***
- ***approuve le renforcement de l'ingénierie, indispensable pour faciliter l'émergence de projets dans les territoires, et rappelle sa proposition de constituer un réseau régional de l'ingénierie ;***
- ***souhaite que les modalités de suivi et d'évaluation des actions engagées au titre du partenariat soient précisées, afin d'adapter au mieux les interventions aux besoins des territoires.***

Le CESER est attaché, dans une perspective d'efficacité de l'action publique, à la mise en cohérence et à la complémentarité des politiques publiques en faveur des territoires. C'est donc avec intérêt qu'il voit le Conseil Régional s'engager dans une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts. Cette convention définit un cadre de coopération entre ces deux acteurs importants de l'aménagement du territoire, de nature à mobiliser en synergie des outils structurants et des moyens financiers et à développer des actions conjointes utiles aux territoires.

L'Assemblée partage les priorités d'intervention identifiées dans la convention qui, au-delà du seul développement des territoires, s'élargissent à l'adaptation de l'agriculture aux transitions et au soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces dimensions prennent une acuité particulière au travers de la crise liée à la pandémie mondiale du COVID-19, qui invite à réinterroger les modes de fonctionnement de nos sociétés, et en particulier nos modes de production. Le CESER sera ainsi attentif aux déclinaisons thématiques ultérieures de la convention relatives à la transformation du secteur agricole et au soutien à l'ESS.

La mise en œuvre de ces priorités d'intervention suppose d'agir sur différentes dimensions : activités économiques et commerciales, services publics et services au public, cohésion sociale, vie culturelle et sportive... sont autant d'éléments qui participent d'un aménagement et d'un développement équilibrés du territoire. Le CESER invite à moduler l'intensité du soutien des deux partenaires en fonction du caractère plus ou moins structurant des actions envisagées et de leur impact sur le territoire concerné : par exemple, si favoriser les transitions agricoles est déjà positif, il serait d'autant plus intéressant de valoriser les projets orientant les productions agricoles du territoire vers la consommation locale (circuits-courts).

La pandémie actuelle a mis en lumière les risques de rupture des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre saisonnière qualifiée. Le CESER sera donc attentif aux mesures favorisant l'autonomie technique des producteurs et la complémentarité régionale des productions.

S'agissant plus spécifiquement des modes d'intervention, le CESER est tout particulièrement sensible au soutien apporté par la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts à l'ingénierie des territoires. Il s'agit en effet pour l'Assemblée d'un levier essentiel pour faciliter l'émergence de projets de développement issus des territoires, et accompagnés par le Conseil Régional. Comme il l'indiquait dans un précédent avis¹, le CESER attire l'attention sur la nécessité de proposer une offre d'ingénierie englobant de nombreux champs d'expertise. Il propose également de constituer et de mobiliser un réseau régional de l'ingénierie, favorisant une mutualisation des compétences. Ce réseau permettrait aussi une mise en cohérence avec l'ingénierie proposée au titre d'autres dispositifs. Le CESER souhaite que cet accompagnement des porteurs de projets puisse être mobilisé sur une durée suffisamment longue, adaptée aux besoins des projets.

Le CESER note enfin qu'un Comité de pilotage et qu'un Comité technique sont créés pour le suivi du partenariat. Il appartiendra notamment au Comité technique, en charge du suivi opérationnel, d'être attentif à l'enjeu de l'ingénierie dans les territoires, en lien avec les acteurs locaux. Au-delà du suivi technique et financier du dispositif, une évaluation plus qualitative est indispensable pour apprécier les effets des actions engagées et adapter au mieux les dispositifs aux besoins des territoires divers qui constituent la Nouvelle-Aquitaine. Dans cette perspective, il serait utile d'identifier dès à présent les objectifs à l'aune desquels les actions conjointes du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts pourront être appréciées, puis de définir les indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, correspondants. A titre d'exemple, en fonction de quels objectifs, sur la base de quels critères, le développement structurant des territoires ou la revitalisation des centres-bourgs seront-ils appréciés ?

Le CESER :

- sera attentif aux déclinaisons thématiques ultérieures de la convention, en réponse aux préoccupations exprimées par les secteurs concernés et dans un contexte où nos modèles économiques et sociétaux auront vocation à être réinterrogés ;
- invite à moduler l'intensité de l'intervention des partenaires en fonction du caractère plus ou moins structurant du projet et de son impact sur le territoire ;
- propose de constituer un réseau régional de l'ingénierie, accompagnant les territoires sur de nombreux champs d'expertise et dans la durée ;
- demande que les objectifs, accompagnés des indicateurs dédiés, des actions partenariales soient précisément définis, afin d'adapter au mieux les dispositifs aux besoins et à la diversité des territoires.

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et mobilité »
Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER (par délégation au Bureau du CESER)
« Convention de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts »

22 votants
22 pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ Avis du 22 mars 2018 sur le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale.
Avis – Bureau du 7 avril 2020